



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME

SOMMAIRE :

- G. DEHERME *La Formation des Classes moyennes.*
PAR TOUS *Revue des Opinions, des Faits et des Idées.*
G. DEHERME *Les Livres qui font penser.*

(Avis de changement d'adresse)

Le Numéro : 0 fr. 25

PARIS

BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

61, rue des Saints-Pères, 61

LA
Coopération des Idées

Revue bi-mensuelle d'Education Sociale

ABONNEMENT : un an, France : 4 francs ; Etranger : 6 francs

Collections de la nouvelle série (années 1908, 1909)

3 francs par année

*Adresser toutes les communications concernant
la Rédaction et l'Administration à*

M. DEHERME, Directeur

PARIS — 6, boulevard de la Madeleine, 6 — **PARIS**

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — **L'Union Coopérative** doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.

Etranger, 6 fr.

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. — PARIS

LE COURRIER DE LA PRESSE

Tél. 101-50

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

Tél. 101-50

Directeur : A. GALLOIS

RÉPERTOIRE PARLEMENTAIRE

Relevé des Votes des Députés et Sénateurs et Nomenclature de leurs Travaux

D'après le Journal Officiel de la République française

Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour



La Coopération des idées

LA FORMATION DES CLASSES MOYENNES (1)

L'orgueil du parvenu se justifie de moins en moins. Pour l'individu « émancipé », c'est-à-dire délié du social, de ce qui retient, règle et dirige, rien de plus facile à obtenir que l'argent. Et il n'est plus d'autre fin, puisque cet argent prestigieux exempté des devoirs, donne tous les droits et devient le seul signe des distinctions humaines. Donc, mobile quasi-unique, en tout cas mobile extrêmement puissant, et but à la portée du plus essoufflé.

L'encombrement des classes moyennes s'explique ainsi.

∴

On ne saurait s'élever assez contre une dangereuse erreur qui s'enseigne de toutes manières, et d'abord à l'école primaire.

L'épargne n'est pas une vertu populaire : ce ne peut être qu'une fonction du patriciat gérant les richesses sociales.

Malheureusement, avec l'insécurité économique d'un prolétariat dissocié qui n'est que campé dans

(1) Voir notre n° 88, du 16 août.

la Cité, la famille dissoute qui ne recueille plus ses invalides et ses vieillards, qui en viendra même à ne plus élever ses enfants, cette épargne démoralisante, socialement mortelle, est presque une nécessité pour l'individu. Et voilà pourquoi elle progresse si rapidement. Mais par là on peut être assuré déjà qu'elle n'est pas un bien. Dans notre anarchie, il n'y a que le mal qui puisse gagner.

Les sacerdotés du désordre que sont les économistes soi-disant libéraux peuvent être satisfaits : le prolétaire sait bien maintenant qu'il n'a rien à attendre que de soi-même, et qu'il est un individu vraiment, sans racine, sans lien et sans but. On le lui a appris dès l'école primaire, et la dure expérience de l'anarchie a complété son instruction. N'ayant à compter que sur soi, dans la maladie, le chômage et la vieillesse, sachant enfin ce que « vaut l'argent » aujourd'hui, il thésaurise. Sans doute, cela lui servira à faire face aux éventualités fâcheuses ; mais, s'il a quelque chance, son pécule grossira ; s'il devient plus âpre au gain, plus égoïste, il parviendra à posséder enfin une parcelle de capital dont il voudra vivre, à son tour, sans travailler. Dès qu'il aura 5.000 francs et même moins, il s'établira ou il mettra ses enfants au lycée pour les préparer à une profession libérale ou au sinécurisme public.

Ainsi, les caisses d'épargne marquent bien la première étape de ce déclassément pernicieux.

En 1869, leurs dépôts se montaient à 771 millions de francs ; en 1880, ils s'élevaient à 1.280 millions ; en 1905, à 4.438 millions ; en 1907, à 4.981 millions ;

cette année 1911, à 5.500 millions. En quarante ans, ils ont donc plus que septuplé.

Nos 550 caisses d'épargne comptent plus de 14 millions de déposants. Il y en avait 6 millions seulement en 1887 et moins de 12 millions en 1904. En 1835, il n'y avait que 4 déposants par 1.000 habitants; en 1860, il y en avait 34; en 1880, 104; en 1900, 185; enfin, en 1909, 206. La moyenne par livret est de 400 francs déposés.

Aux États-Unis, le total des dépôts dans les caisses d'épargne atteint 18 milliards de francs; en Allemagne, 21 milliards; en Autriche et en Angleterre, 5 milliards; en Italie, 3 milliards. « On peut estimer que l'ensemble des dépôts, dans les caisses d'épargne du monde entier, nous dit M. H. Clément dans *les Questions modernes*, s'élève actuellement à environ 100 milliards. » Pour ceux qui seraient tentés de s'émerveiller, il convient de mettre en regard le total de la dette des États: 195 milliards, — le double. A elle seule, la France compte pour plus de 33 milliards. Et le travail paie l'intérêt de l'épargne comme celui de la dette.

On se tromperait d'ailleurs si, d'après les chiffres qui viennent d'être cités, on concluait que la maladie sociale de l'épargne individuelle est aussi répandue en Autriche et en Angleterre qu'en France, et plus encore aux États-Unis et en Allemagne.

Dans ces pays, les dépôts aux caisses d'épargne reçoivent à peu près toutes les petites économies. En France, s'il y a souvent plusieurs livrets par famille — car l'épargne est une manie héréditaire et contagieuse — il y a beaucoup d'épargnistes qui varient leurs placements. D'abord l'ensemble des rentes françaises comporte plus de 5 millions d'inscriptions

et plus de 2 millions de porteurs ayant en moyenne 150 francs de rente. Plus de 80 p. 100 des rentiers n'ont que 2 à 50 francs de revenus. D'autre part, le formalisme bureaucratique des caisses d'épargne est assez compliqué et hargneux pour rebuter les plus enrégés épargnistes et les engager à offrir leurs sous aux grandes sociétés industrielles, commerciales, de transports, d'assurances, de crédit, etc. Et cela ne représente pas moins de 90 milliards de francs. Le parlementarisme est très disposé à favoriser ainsi « la petite épargne » si profitable pour ses pirateries ordinaires. Je rappellerai en passant que c'est le Code de commerce de 1807 qui légalisa la société commerciale. La loi du 24 juillet 1867 autorisa la création de sociétés par actions à capital variable et la loi du 1^{er} août 1893 permit l'émission d'actions de 25 francs quand le capital n'excède pas 200.000 francs. Tous actionnaires ! tous rentiers ! tous sinécuristes ! C'est l'idéal de la démocratie.

*
* *

Prosperité ! s'exclament les jobards. C'est ce qu'on verra.

Trop nombreuses, les classes moyennes possèdent trop. Je veux dire qu'elles détournent trop de bras et de capitaux de la production. Elles dispersent la majeure partie des richesses sociales. La prétendue épargne individuelle n'est au fond que du gaspillage.

Le capital n'est vraiment productif que concentré. Et il est d'autant plus productif qu'il est plus concentré. Dispersé, il se dépense, il ne se renouvelle point, il cesse, proprement, d'être du capital. Au lieu d'un puissant moyen de production, ce n'est plus qu'un titre à consommer, — de l'argent.

Le prolétariat et le patriciat produisent plus qu'ils ne consomment, la petite bourgeoisie, dans son ensemble, consomme plus qu'elle ne produit. A ne pas craindre les mots, c'est du parasitisme. « La bourgeoisie, a dit Proudhon..., saisi d'une fièvre de spéculation agioteuse, avide de concessions, de subventions, de privilèges, de primes et de monopoles, elle a considéré la fortune publique comme une proie qui lui était due : l'impôt comme une espèce particulière de son revenu ; les grands instruments du travail national, chemins de fer, canaux, usines, comme les gages de son parasitisme ; la propriété comme un droit de rapine ; le commerce, l'industrie, la banque comme des façons naturelles d'exploiter le peuple et de pressurer le pays. A force de prélibations, d'anticipations, de réalisations, d'usures, d'escomptes, elle donne au monde le spectacle d'un débauché qui, au lieu de faire valoir en bon père de famille l'héritage de ses ancêtres améliorant le fonds et ne consommant qu'une partie du revenu, dévore tout en voyage. »

Mais Proudhon n'a pas vu assez nettement que de grands devoirs exigent de grandes forces. La petite bourgeoisie est aussi incapable d'obéir que de commander, de produire que d'administrer, de donner que de garder. C'est chez elle que l'ouvrier subit les plus dures conditions de travail ; c'est chez elle que les aigrefins de la basse finance font leurs coups les plus fructueux en promettant des intérêts fantastiques ; c'est enfin par elle que l'étatisme jacobin trouve les ressources commodes de l'emprunt par quoi il se maintient. Et ce n'est pas méchanceté, mais faiblesse.



Les statisticiens évaluent la richesse totale de la nation française de 200 à 290 milliards de francs, à peu près également partagés entre les biens meubles (47 p. 100) et immeubles (53 p. 100). Pour ces derniers, M. d'Avenel attribue 70 milliards aux propriétés rurales et 55 aux propriétés urbaines. MM. H. de Lavergne et Paul Henry indiquent 113 milliards pour les biens fonds, 72 pour les valeurs et 41 pour les biens meubles divers.

D'après le relevé des annuités successorales, qui ont passé de 1.843 millions en 1825-1830 à 6.930 en 1891-1895, les fortunes auraient quadruplé en soixante ans. Après s'être accrues constamment jusqu'en 1895, on verra que, depuis 1895, elles diminuent sensiblement. Toutefois, cet accroissement n'est pas aussi grand qu'il y paraît. Il faut tenir compte de la dépréciation de l'argent, de la baisse de l'intérêt, et aussi de ce que les annuités successorales comprennent aujourd'hui des valeurs qui n'y figuraient pas en 1830. La livre tournois qui valait 21 fr. 77 de notre monnaie au treizième siècle ne valait plus que 0 fr. 95 à la fin du dix-huitième. Une somme de 1.000 francs de l'an 1200 serait réduite aujourd'hui à 3 fr. 70. Vers 1850, avec 50.000 francs, on avait 2.500 francs de revenus : on n'a plus que 1.500 francs aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, d'après M. d'Avenel, la fortune de la France aurait quintuplé en quatre-vingts ans ; d'après M. Charles Gide, elle aurait sextuplé au cours du dix-neuvième siècle. D'après M. A. Neymarck, le portefeuille des titres mobiliers qui était de 33 milliards en 1869, avec un revenu de 1.500 millions, atteindrait 110 milliards présentement,

avec un revenu de 4.500 millions. En quarante ans, le capital de ce portefeuille et son revenu auraient donc plus que triplé.

En général, tous les revenus se sont accrus. MM. H. de Lavergne et Paul Henry nous disent qu'au cours du dix-neuvième siècle, les revenus ont quintuplé, atteignant maintenant 25 milliards, dont 9 pour le capital et 16 pour le travail. Et si l'on tient compte de la petite épargne placée, les $\frac{4}{5}$ du revenu total reviendraient aux travailleurs. Il y a là quelque exagération, semble-t-il. Dans son *Cours d'économie politique*. M. J. Rambaud écrit : « On attribue volontiers 8 milliards de revenus à la richesse acquise (ce serait un rendement net de presque 4 p. 100 : nous le tenons pour exagéré) ; 10 milliards aux salaires et aux traitements de fonctionnaires (ces derniers pour 1 milliard et demi) ; 7 milliards aux revenus mixtes ; et enfin 400 millions aux pensions et rentes viagères. Soit ensemble 25 milliards et quelque chose. Mais ce chiffre est probablement trop fort. Peut-être, tout bien pesé, les revenus particuliers ne dépassent-ils pas sensiblement 20 milliards. »

Il serait donc plus exact d'accepter ce dernier chiffre, avec 9 milliards pour les revenus commerciaux et salaires et 11 milliards pour les bénéficiaires industriels et revenus des valeurs mobilières.

De 1890 à 1910, tous les revenus se seraient accrus de 27 p. 100. Il est vrai qu'en même temps les frais généraux, c'est-à-dire les dépenses budgétaires, s'élevaient de 36 p. 100.

Si, en soixante ans, les revenus du travail se sont accrus de 100 p. 100, ceux du capital se sont accrus de 140 p. 100 au moins. Ce qui signifie que, relativement, les revenus du travail ont diminué. Et d'au-

tant plus que, comme on vient de le noter, les frais grossissent de plus en plus.

La dette publique a plus que doublé en quarante ans. La dette de tous les États réunis se monte à 195 milliards. Celle de la France, à elle seule, dépasse 37 milliards, 33 pour l'État, plus de 4 pour les Communes. La seule ville de Paris compte pour 2.500 millions. En conséquence, chaque année, nous avons à payer 1.300 millions en moyenne, soit 32 francs chacun ou, par famille de quatre personnes, 128 francs.

En 1910, les frais généraux se sont élevés à plus de 5 milliards et demi, 4.212 millions pour l'État, 1.400 pour les Départements et les Communes. Nous touchons au sixième milliard, et nous le dépasserons aussitôt. M. le duc de Caylus nous avertit même qu'il est dépassé de 600 millions pour 1911, si l'on groupe, avec sincérité, toute les dépenses autorisées, notamment celles des budgets annexes. Chaque année le budget enfle de deux ou trois centaines de millions. Sous Henri IV, les revenus du Trésor public ne dépassaient pas 90 millions, sous Louis XIV, 200 et sous Louis XVI, 475. La cour dépensait alors 36 millions de livres par an.

Ce qui restreint encore considérablement les revenus réels de tous, et particulièrement du travail, ce sont les charges volontaires de « capillarité sociale » ou autres dont le total peut s'évaluer à 5 milliards : alcool, tabac, jeux, spectacles, faux plaisirs, faux luxe, toilettes, futilités, etc.

La prospérité actuelle pourrait bien n'être qu'apparente. A la vérité, nous dépensons plus que nous ne produisons. La prétendue augmentation de nos revenus n'est que de la dissipation de patrimoine. Nous prenons sur le capital. Et il n'est pas inépuisable.

D'ailleurs, jusqu'à la banqueroute finale, les statistiques entretiendront nos illusions. Tout va bien, et nous jonglons avec les millions. Nous nous apercevrons qu'il y a un abîme quand nous serons au fond.

Le renchérissement de la vie est un avertissement. Le fléchissement sensible des annuités successorales depuis 1895 en est un autre. D'après les méthodes ordinaires, ce fléchissement n'indiquerait pas moins qu'une déperdition de richesse de 20 milliards en quinze ans, soit du onzième. En Allemagne, au contraire, la richesse nationale aurait passé de 240 milliards en 1899 à 300 maintenant, s'accroissant régulièrement de près de 4 p. 100 par an.

..

Le principal facteur du gaspillage ruineux et de l'appauvrissement général qui en résulte, c'est l'émiettement absurde de la richesse nationale. Ayant plus à dépenser personnellement, chacun s'imagine que la richesse s'accroît. En réalité, nous allons vers la banqueroute, la famine, la jacquerie.

M. Camille Sabatier, qui préconise le morcellisme, se félicitait récemment de ce que « la bourgeoisie s'accroît en nombre, mais fléchit en fortune ». C'était se féliciter, avec tous les partisans étourdis des classes moyennes, de l'accroissement des consommateurs et de la diminution des producteurs, des progrès effrayants de malthusisme, de l'impuissance, de l'oisiveté, de l'incompétence et de l'irresponsabilité du capital.

On dira, il est vrai, que ce capital dispersé se rassemble dans les sociétés anonymes, pour les grandes entreprises. Dans ses études sur « le Morcellement

des valeurs mobilières », M. A. Neymarck a établi qu'en 1860, la moyenne des actions des compagnies de chemins de fer inscrites sur chaque certificat nominatif était de 28,33 ; au 31 décembre 1900, elle était de 12,49. Le nombre des certificats d'actions nominatives était de 40.846 en 1860 et de 112.026 en 1900. Il a presque triplé. Le nombre des petits porteurs de titres a plus que doublé. Sur 100 actionnaires, 75 possèdent moins de 11 actions.

Pour les obligations, il va sans dire, le morcellement est plus accentué encore. Les certificats d'obligations de chemins de fer se répartissaient de la manière suivante :

354.731 de 1 à 21	soit un capital de	460 fr. à	11.040
137.681 de 25 à 100	— —	11.500 fr. à	46.000
18.419 de 101 à 199	— —	46.460 fr. à	91.540
8.869 de 200 à 499	— —	92.000 fr. à	229.540
1.261 de 500 et au-dessus,	soit de		230.000
<hr/>			
520.961			

Ainsi, près de 95 p. 100 des obligations sont détenues par les possesseurs de moins de 101 titres ou 46.000 francs. Il y a plus de 2 millions de petits porteurs d'actions et d'obligations de chemins de fer.

De même, les actionnaires de la Banque de France étaient 16.062 en 1870, avec 12 actions en moyenne, et 27.136 en 1900 ayant seulement 6 actions et demie en moyenne. Sur 39.000 actionnaires du Crédit foncier, 32.767 possédaient moins de 11 actions.

Les petits capitaux participent donc aux grandes entreprises. Ils n'en sont pas plus compétents ni plus audacieux. Ils n'en persistent pas moins à répugner aux responsabilités et à ne se reconnaître aucun devoir. Et c'est pourquoi nous avons les Panama. Et c'est pourquoi notre industrie ne trouve pas assez de capitaux.

Prenons, par exemple, le tableau des annuités successorales de 1908, qui nous indique, pour les valeurs mobilières, 2.313 millions de francs. Soit :

1° Valeurs françaises.

Rentes sur l'État et autres valeurs du Trésor.	400 millions
Actions	486 —
Obligations	626 —
Parts d'intérêts et commandites simples	101 —
Ensemble	<u>1.613 millions</u>

2° Valeurs étrangères.

Rentes et effets publics des gouvernements étrangers	342 millions
Actions	157 —
Obligations	190 —
Parts d'intérêts et commandites simples	11 —
Ensemble	<u>700 millions</u>

Les valeurs étrangères représentent donc 30 p. 100. En 1898, elles ne représentaient que 22 p. 100. De même, en dix ans, les placements sur les États étrangers s'accroissaient de 29 p. 100, passant de 187 à 342 millions, cependant que les placements sur l'État français diminueraient de 18 p. 100 (492 à 400 millions). Si le cours de la rente se maintient, c'est par un expédient dangereux : la masse croissante de l'avoir des caisses gérées par l'État placé presque exclusivement en fonds d'État.

Ce n'est pas tout. De 1898 à 1908, les autres valeurs étrangères, actions, obligations, parts d'intérêts et commandites se sont accrues de 104 millions, soit de 28 p. 100, tandis que les valeurs françaises ne s'accroissaient que de 5 p. 100.

L'ensemble des valeurs étrangères imposées se montaient à 81 millions de francs en 1880 et à 330

millions en 1907. L'augmentation a donc été de 306 p. 100.

Le montant total des fonds et valeurs négociables en France, tant au marché officiel de Paris que sur le marché en banque et sur les bourses départementales, peut s'élever de 155 à 160 milliards. Là-dessus, 103 à 105 milliards appartiennent en propre aux Français, dont 32 à 35 milliards en titres étrangers.

D'après les statistiques antérieures de M. Alfred Neymarck, l'ensemble des fonds et titres mobiliers français et étrangers appartenant en propre aux capitalistes français pouvait s'élever aux chiffres suivants :

Années	Milliards	Dont en titres étrangers
Fin 1850	9	»
Fin 1860	31	»
Fin 1869	33	10 »
Fin 1880	56	15
Fin 1890	74	20
Fin 1902	87 à 90	25 à 27
Fin 1908	100 à 105	32 à 35

Évidemment, les classes moyennes n'ont pas l'argent patriotique. Et c'est important à retenir. On l'a fait judicieusement remarquer : un million de francs travaillant activement en France rapporte chaque année, avant tout prélèvement de bénéfices, sous forme d'impôts, d'assurances, de salaires, de transports et de dépenses diverses, de 2 à 300.000 francs en moyenne. Le même million placé à l'étranger rapporte 40 à 50.000 francs, soit cinq à huit fois moins au pays.

Remarquons enfin qu'il est placé trois fois plus d'argent en fonds d'État et valeurs à revenus fixes que sur les valeurs à revenus variables et parts d'intérêts

et commandites. Et l'on sait que ce sont là les placements préférés des classes moyennes, — le capital irresponsable et stérile.

D'après M. A. Neymarck, au 31 décembre 1906, la proportion des valeurs mobilières à revenus variables était de 25 p. 100 pour la France, de 65 p. 100 pour la Grande-Bretagne et de 75 p. 100 pour l'Allemagne. Notre infériorité économique tient évidemment à l'émiettement du capital.

Et il se pulvérise de plus en plus.

∴

En 1908, sur 369.340 successions déclarées, il y en eut 355.937 avec actif, et 379.418 sur 393.265 en 1909. En ne tenant compte que des décès d'adultes, 560.000 environ, on constate que les deux tiers des décès comportent le partage d'un avoir.

Les successions de 1909 se classent ainsi parmi les treize séries graduées admises par la régie :

Successions	Nombre de successions	Montant de l'actif net
De 1 à 500 francs	103.438	26.959.975
De 501 à 2.000 francs	101.178	129.938.197
De 2.001 à 10.000 francs	110.427	543.254.169
De 10.001 à 50.000 francs	48.755	1.026.513.206
De 50.001 à 100.000 francs	7.692	529.556.416
De 100.001 à 250.000 francs	4.822	758.742.785
De 250.001 à 500.000 francs	1.720	605.655.516
De 500.001 à 1 million	810	554.400.567
De 1 à 2 millions	373	512.169.766
De 2 à 5 millions	145	425.610.867
De 5 à 10 millions	46	303.298.020
De 10 à 50 millions	10	179.937.986
Au-dessus de 50 millions	2	144.398.896
Totaux	379.418	5.740.436.366

Ainsi, le nombre des petites et moyennes succes-

sions de 1 à 100.000 francs s'élève à 371.490 sur 379.418 et elles représentent près de la moitié du total de l'actif.

C'est en multipliant les chiffres des annuités successorales par 33, c'est-à-dire par le nombre d'années de survie d'une génération qu'on peut établir approximativement l'état de fortune de chaque catégorie de Français.

Ainsi l'on trouve que 3.500.000 ont un avoir moyen de 250 francs. De ceux-là on peut dire qu'ils ont moins que rien puisque leur part de dette publique est quatre fois plus grande que leur avoir.

Celui-ci ne peut leur rapporter plus de 8 francs par an, et ils ont à payer pour la dette, annuellement, 130 francs en moyenne.

Ceux qui possèdent 1.280 francs sont également au nombre de 3.500.000. Ce n'est pas là encore la classe moyenne. Avec cet avoir, en général, la production effective est encore nécessaire, le parasitisme n'est pas possible.

Mais ceux qui possèdent 5.000 francs sont 4 millions, et la plupart font déjà partie de la classe moyenne ou aspirent à s'y établir.

Et voici les autres catégories :

1.600.000 personnes possèdent en moyenne	20.000 francs
250.000 — — —	70.000 —
159.000 — — —	150.000 —
57.000 — — —	350.000 —
27.000 — — —	680.000 —
12.000 — — —	1.400.000 —
5.000 — — —	2.900.000 —
1.500 — — —	6.600.000 —
330 — — —	18.000.000 —

D'après M. A. Neymarck, le nombre d'individus ou de familles possédant un capital quelconque est de

14.267.700, — dont 12.200.000 possèdent moins de 10.000 francs et 1.810.000 de 10.000 à 100.000 francs. Il n'y aurait que 163.000 fortunes de 100 à 250.000 francs, 50.000 de 250.000 à 500.000 francs, 26.000 de 500.000 à 1 million, 18.000 de 1 à 5 millions et 710 au-dessus.

D'après M. d'Avenel, la richesse des Français pourrait être évaluée à 234 milliards. Au taux moyen de 4 p. 100, le revenu de ce capital dépasserait 9 milliards, soit 225 francs par tête. Mais 9 millions de citoyens auraient une rente de 250 francs, 3 millions et demi une rente de 1.260 francs, 3 millions et demi encore une rente de 4.850 francs, enfin 1 million et demi une rente de 20.000 francs.

La dispersion est donc extrême. Avec notre absurde système testamentaire de division obligatoire, il n'en saurait être autrement. Ce sont les légistes qui ont organisé l'anarchie. Chaque décès provoque un nouveau morcellement puisqu'il y a en moyenne trois héritiers par succession.

Examinant les successions de 1905, M. Yves Guyot en tire les conclusions suivantes :

« Si nous comparons le nombre des parts au nombre des successions, nous trouvons :

	Nombre successions	des parts
Au-dessus de 50 millions	3	5
De 10 millions à 50 millions	12	9
De 5 millions à 10 millions	34	10
De 2 millions à 5 millions	150	84
De 1 million à 2 millions	328	224
De 500.001 à 1 million	816	620
De 250.001 à 500.000 francs	1619	1568

« Le nombre des parts est pour chaque série, sauf pour la première, inférieure au nombre des succes-

sions : les successions sont divisées, et les héritiers rétrogradent d'une ou deux séries. C'est un mouvement contraire à celui de la concentration.

« A partir, au contraire, des successions ne dépassant pas 250.000 francs, le nombre des parts est plus élevé que celui des successions :

	Nombre successions	des parts
De 100.001 à 250.000 francs.	4.638	5.148
De 50.001 à 100.000 francs	7.118	8.565
De 10.001 à 50.000 francs	44.056	53.662
De 2.001 à 10.000 francs.	107.733	164.260
De 501 à 2.000 francs.	191.710	251.876
De 1 à 500 francs	116.812	561.440

« C'est la conséquence du même mouvement. La division des grosses fortunes a refoulé dans les séries inférieures les co-partageants des successions ; ils viennent augmenter le nombre des parts des successions les moins importantes. Ce mouvement est exactement le contraire du mouvement de concentration affirmé par Karl Marx et ses disciples.

« La comparaison des sommes des successions et de l'importance des parts confirme cette explication :

	Total des successions	Total des parts
Au-dessus de 50 millions.	373.640.000	315.016.000
De 10 à 50 millions.	252.923.000	147.780.000
De 5 à 10 millions.	234.955.000	66.794.000
De 2 à 5 millions	442.005.000	244.749.000
De 1 à 2 millions	463.766.000	330.585.000
De 1 million à 500.000 francs	565.460.000	438.120.000
De 250.001 à 500.000 francs	576.962.000	559.628.000

« Partout le montant des parts est inférieur au total des successions. Les partages ont provoqué la rétrogradation du capital par séries jusqu'à la série de 100.001 à 250.000 francs. A partir de ce point, le

chiffre du capital augmente pour chaque série en même temps que le nombre des parts :

Série des successions et des parts	Total des successions	Total des parts
De 100.001 à 250.000 francs . . .	723.135.000	780.121.000
De 50.000 à 100.000 francs . . .	492.986.000	589.399.000
De 10.000 à 50.000 francs . . .	944.048.000	1.104.221.000
De 2.001 à 10.000 francs . . .	520.218.000	733.837.000
De 501 à 2.000 francs . . .	127.689.000	279.848.000
De 1 à 500 francs . . .	29.202.000	101.535.000

« Dans le total des successions, les grosses fortunes supérieures au million donnent 22 p. 100 ; les parts représentent 19 p. 100.

« Les parts inférieures à 100.000 francs représentent 63 p. 100. Celles de 100.000 francs à 1 million, 18 p. 100. La valeur des grosses fortunes est donc moins d'un cinquième de la valeur totale. »

Évidemment, nous n'avons jamais mieux su et pu faire de la poussière.

∴

Et la ploutocratie n'étant plus contenue par aucune force sociale est toute puissante. Les socialistes croient y voir un effet de la concentration. C'est, au contraire, une conséquence de la dispersion et donc du désordre.

Dans une série d'articles sur « l'Oligarchie financière » que publia *la Grande Revue*, Lysis nous a signalé que quatre établissements financiers : *le Crédit lyonnais*, *le Comptoir national d'escompte*, *la Société générale* et *le Crédit industriel et commercial* possèdent la plus grande partie des fonds de réserve de la France.

Ces établissements ont à peu près éliminé les pe-

tites banques locales. En 1897, ils détenaient, tant en dépôts de fonds qu'en comptes courants, près de 1.500 millions de francs ; en 1907, près de 3 milliards. Et aucun contrôle ne peut être exercé sur l'emploi de ces fonds. De plus, ces sociétés drainent les épargnes de la petite bourgeoisie et font dériver les capitaux français vers l'étranger. En 1910, elles ont fait pour 5.611 millions d'émission. Là-dessus, il y en eut 885 pour les affaires françaises et 4.726 pour l'étranger. Voilà ce que les classes moyennes font des bribes de capitaux qu'elles possèdent. Et elles n'en peuvent faire mieux.

..

On ne saurait donc partager l'enthousiasme des partisans des classes moyennes quand ils disent avec M. Camille Sabatier : « La petite propriété est en progrès. Elle conquiert chaque jour, dans l'ensemble de la fortune générale, une plus large part. Et nous saluons avec une vraie joie, nous, démocrates sincères, ces succès répétés du petit cultivateur et du petit artisan ». Ah ! qui nous délivrera des démocrates sincères ?... Nous nous chargeons des autres.

Nous savons que les « succès de la petite propriété » aboutissent surtout à la désertion des campagnes, aux misères atroces du *sweating system*, au malthusisme petit bourgeois, à l'encombrement des carrières libérales, à l'excès de sinécurisme, à l'étatisme paralysant, à l'exode des capitaux français à l'étranger, au gaspillage de l'avoir national et, finalement, à la guerre sociale.

Le progrès n'est que dans le développement de l'ordre, c'est-à-dire dans une hiérarchie organisée. Le

travail est d'autant plus productif que les travailleurs sont plus nombreux, et le capital est d'autant plus fécond et plus sagement administré qu'il est plus concentré. Voilà les vérités économiques essentielles que l'individualisme révolutionnaire a obscurcies. Si la situation présente de la classe moyenne est pénible, l'état de la société française est critique. Et ce n'est pas celle-ci qu'il faut sacrifier à celle-là.

G. DEHERME.

Revue des Opinions, des Faits et des Idées

CATHOLICISME ET POSITIVISME

La catholique *Revue de philosophie* compare les sacrements positivistes à ceux de l'Église catholique et dit qu'ils « permettent parfois d'en mieux comprendre la signification profonde ».

La *Revue augustinienne* déclare que « les conseils positivistes peuvent avoir une réelle utilité pour ceux qui ne veulent pas accepter les prescriptions de la morale chrétienne ».

Enfin, dans *les Études* des pères jésuites, M. A. Bauzet, après avoir reconnu avec M. Léon de Montesquiou « qu'un croyant peut admettre qu'on offre à l'homme un certain nombre de motifs purement humains de se conduire socialement », écrit : « Le moyen âge, à côté de l'Évangile, n'avait-il pas son code de la chevalerie ? N'ayons donc pas honte de cueillir dans le champ du philosophe incrédule ce qui, d'accord avec la raison, ne contredit point la foi. Les consécérations positivistes que le pontife de la re-

ligion nouvelle, hanté de réminiscences catholiques, eut le mauvais goût de nommer « sacrements » sont la présentation, l'initiation, l'admission, la destination, le mariage, la maturité, la retraite, la transformation et l'incorporation. A considérer ces diverses périodes de son existence, l'homme concevra une idée plus nette, sinon de son devoir — j'ai peine à désigner de ce mot l'obligation que se fabrique le positiviste — du moins de ce que ses pareils attendent de lui. A défaut de mobiles surnaturels, ou même avec eux, mais en arrière-plan, ces lueurs bien humaines peuvent éclairer notre route. »

PAR TOUS.

Les Livres qui font penser

La Peste de 1720 à Marseille et en France, par PAUL GAFFAREL et M^l^{le} DE DURANTY, ouvrage orné de douze gravures et d'un plan, 7 fr. 50 (Perrin, éd., 35, quai des Grands-Augustins). — Historique complet et définitif de la terrible épidémie qui désola et décima la Provence en 1720. Ce n'était pas la première fois que la peste bubonique apparaissait à Marseille. « Les Marseillais, dit Pétrone, toutes les fois qu'ils étaient affligés de la peste, acceptaient l'offre d'un pauvre qui était nourri pendant un an aux frais du public des viandes les plus délicates. Orné de verveine et revêtu d'habillements sacrés, on le promenait alors à travers toute la ville, et on le chargeait d'exécration pour faire retomber sur lui tous les malheurs de la cité ; puis on le précipitait du haut du rocher. » Rien qu'au cours du seizième siècle, on ne compte pas moins de quatorze épidémies qui ravagèrent Marseille, dont l'une, celle de 1580, fit 30.000 victimes.

On prit donc toujours quelques précautions pour se préserver de l'infection : les patentes de santé, les quaran-

taines, etc. Mais ces sages mesures n'étaient pas toujours strictement observées ni suffisantes.

C'est par un navire venant de Syrie, *Le grand Saint-Antoine*, commandé par le capitaine Chataud que la peste fut introduite à Marseille, le 25 mai 1720. Elle se propagea avec rapidité, et bientôt les rues de la ville furent encombrées de mourants abandonnés et de cadavres. Le blocus de la ville mit le comble aux misères du peuple. Comme dans toutes les calamités publiques, le crime, la bestiale lâcheté se montrèrent concurremment avec le dévouement et le plus sublime héroïsme. On a conservé le souvenir de l'admirable conduite du chevalier Roze, des échevins Estelle, Moustier, Audimar, Dieudé, des médecins, des ecclésiastiques et de Monseigneur de Belsunce.

Les auteurs nous disent comment, dans l'affolement général, s'organisèrent la lutte contre le mal, les secours, les inhumations. Le déblaiement des cadavres pestilentiels de la Tourette par le chevalier Roze et son équipe de galériens est certainement, dans son horreur sinistre, une des manifestations les plus émouvantes de la grandeur morale. De leur côté, les échevins s'efforcèrent de maintenir l'ordre, d'administrer pour le mieux.

Une des conséquences de l'épouvantable mortalité, ce fut, dès que le mal parut s'atténuer, la frénésie matrimoniale des rescapés. Ainsi que l'écrivit un contemporain, « une nouvelle fureur saisit les personnes de l'un et l'autre sexe et les porta à conclure dans les vingt-quatre heures l'affaire du monde la plus importante et à la consommer presque sur-le-champ. On voyait des veuves, encore trempées des larmes que la bienséance venait de leur arracher par la mort de leur mari, s'en consoler avec un nouveau, qui leur était enlevé quelques jours après, et pour lequel elles n'avaient pas plus d'égards que pour leurs premiers ». Et les auteurs notent que « cinq ans après la peste, les registres des paroisses avaient enregistré un nombre de naissances si considérable que le chiffre de la population était sensiblement le même qu'avant l'épidémie ». C'est là un fait social bien connu et qui se reproduit après toute mortalité excessive, qu'elle provienne d'une catastrophe,

d'une épidémie ou de la guerre. Il n'y a que le malthusisme qui soit irréparable.

L'année suivante, il y eut encore un retour offensif de l'épidémie. La peur fut grande. Mais les mauvais jours étaient passés. La peste avait fait 50.000 victimes à Marseille. Comme elle s'était répandue dans toute la Provence, malgré le blocus, voire dans le Comtat et le Languedoc, il faut doubler ce chiffre. A Toulon seulement, pour 22.000 habitants, il y eut 13.160 morts.

Charles-Louis Philippe, par ANDRÉ GIDE, 1 franc. (E. Figuière, éd., 7, rue Corneille). — Avec une émotion contenue, très simplement, André Gide nous rappelle les humbles origines de Philippe et comme sa volonté l'a élevé. C'est que cette vie nous intéresse autant que l'œuvre. D'ailleurs, elle explique cette œuvre. Elle nous fait entrevoir ce que cette œuvre eût pu être dans quelques années.

André Gide n'a pas oublié Lucien Jean, et l'influence « modératrice » qu'il exerça sur son ami Philippe. Dès 1898, dans des lettres publiées par *la nouvelle Revue française*, où se découvre une si riche sensibilité, Philippe parle ainsi de Lucien Jean : « Il y a un pauvre homme, qui est souffrant, qui est marié à 27 ans et que j'aime pour la pureté de sa vie et la belle clarté de son âme... » Et encore : « J'ai un autre ami ici, qui travaille dans le bureau voisin, avec une âme bleue et un beau cœur humain... Quand tu viendras à Paris et que tu le verras, tu sentiras combien il est beau, et lorsque tu connaîtras sa vie auprès de sa femme et de ses enfants, tu en rapporteras le souvenir d'un spectacle divin... Je vois mon pauvre ami boiteux, toujours malade, travailleur et bon, qui lit, qui médite, qui aime le bon peuple, celui qui gagne sa vie avec de la peine. Nous causons de toutes les choses humaines et il possède une grande âme, très saine, dans laquelle les événements ont leur place, loués ou méprisables suivant leurs qualités de simplicité, de bonté. Son intelligence est claire, profonde et humaine. Bien des fois il est mon guide et mon soutien. Cet homme contient de la lumière. Tous ceux qui voient sa face blonde et ses

yeux bleus sentent sa vie et l'aiment. » Je les ai connus ensemble à cette époque, et je ne puis séparer leur mémoire. Philippe avait peut-être plus de talent et Lucien Jean était plus profond ; mais je ne veux pas le savoir. Je sais seulement que c'étaient deux cœurs ardents et sûrs et qui sont morts trop tôt.

Comment choisir nos lectures, par H. de BRANDIS, 3 fr. 50 (Schleicher, éd., 8, rue Monsieur-le-Prince). — Il y a peu à ajouter, encore moins à élaguer aux 150 volumes de la bibliothèque d'un prolétaire positiviste. *Ce qu'il faut lire dans sa vie*, de notre ami Henri Mazel, fournit aussi de précieuses indications. Mais je plaindrais le malheureux qui croirait devoir suivre ce « guide raisonné des lectures utiles ». Toute la littérature matérialiste nous est présentée. Si l'auteur y ajoute autre chose, ce n'est, on le voit bien, que pour faire passer le morceau. Cela nous vient tout droit des loges. Et c'est ce qu'ils appellent la Science!...

Le Sionnisme, par ANGEL MARVAUD, 0 fr. 60 (Bloud, éd., 7, place Saint-Sulpice). — Le sionnisme, c'est-à-dire l'idée de rassembler Israël dispersé pour reconstituer l'État juif en Palestine, est né au lendemain de la prise de Jérusalem par Titus. Les Hébreux errants, molestés, refoulés dans leurs ghettos ont toujours conservé « la ferme et tenace espérance de reconquérir leur patrie perdue ». Ce sentiment était évidemment très vif alors, quoique rarement et timidement exprimé.

Encore que Moïse Mendelsohn et David Hartley en écrivirent au dix-huitième siècle, ce n'est qu'après la Révolution, plus récemment avec Moïse Hesse, Pinsker, Brinbaum et enfin, surtout, avec Théodore Herzl que le mouvement s'affirma nettement. Mais le désir du retour sera désormais beaucoup plus manifesté que vraiment ressenti. Voilà la cause réelle, profonde de l'échec du sionnisme ! Sur 12 millions d'Israélites disséminés dans le monde, on ne compte pas plus de 80.000 sionnistes. Et parmi ceux-ci, combien sont sincères, je veux dire combien sont disposés à abandonner leurs situations acquises dans les cités occidentales pour s'en aller labourer le sol ingrat de la Palestine ?

L'auteur est convaincu que le sionnisme est un danger politique pour la France. Il servirait les intérêts allemands en attaquant notre influence en Orient. Les arguments, fort habilement présentés, ne m'ont pas persuadé. Je préférerais plutôt au sionnisme de précieux avantages sociaux s'il parvenait à se propager et s'il réussissait à reconstituer la nation juive, soit en Palestine, soit ailleurs. Mais il est bien certain qu'il ne se propagera pas.

Lamennais et le Saint-Siège, par PAUL DUDON, 5 fr. (Perrin, éd., 35, quai des Grands-Augustins). — L'auteur n'a voulu étudier qu'une période de la vie de Lamennais, la plus tourmentée il est vrai, celle qui va de la publication du premier volume de *l'Essai sur l'Indifférence en matière de religion* au coup de tonnerre des *Paroles d'un croyant*, de 1820 à 1834.

Avec de nombreux documents inédits, dont la plupart émanent des archives du Vatican et des archives du ministère des Affaires étrangères, M. Paul Dudon établit nettement quels furent les rapports de Lamennais avec Rome.

« Le malheur et le génie, dit-il dans sa préface, la fierté et le désintéressement de Lamennais font qu'on ne peut regarder sa vie sans éprouver dans le meilleur de son âme une forte secousse d'admiration et de pitié. Jusqu'au milieu de ses égarements, on est plus tenté de le plaindre que de le flétrir. Les longues hésitations de Rome à le frapper s'emparent forcément de tout esprit qui essaye de mesurer avec justesse l'action de ce grand homme. Son influence fut immense et en partie heureusement féconde. Pourtant le Pontife infaillible finit par condamner les initiatives auxquelles il s'était attaché comme à la raison même de son existence et au nœud de sa destinée. Ce geste ne fut ni un caprice, ni une méprise. L'erreur signalée par le doigt de Grégoire XVI est encore une erreur aujourd'hui, et le demeurera toujours. Pour nous catholiques, aucun doute ne saurait subsister là-dessus. Le prestige d'un grand nom, le mirage des idées, les remous de l'opinion publique ne rendront pas à nos yeux incertaine, obscure ou vacillante, la sentence portée il y a

près de quatre-vingts ans. Nous en affirmons sans peur la valeur éternelle. Les raisons de notre raison, nous en sommes sûrs, ne manqueront jamais à notre foi pour justifier sa confiance dans le pape, lorsque celui-ci parle comme l'oracle vivant des chrétiens: Telle est la moralité essentielle de cette histoire. »

Soit. Tout de même, l'Église y perdit une force vivante. Lamennais n'était pas qu'un mystique orgueilleux. Il eut une conception très positive, et qui pouvait être féconde, du pouvoir spirituel nettement séparé du pouvoir temporel, et pour mieux contenir celui-ci. Il sentait bien que s'appuyer sur tous les succès éphémères, sur toutes les puissances, plus ou moins usurpatrices, qui passent dans notre anarchie, est d'une pauvre politique et, au surplus, d'un manque de foi. Il savait que tout sacerdoce, pour être vraiment efficace, doit s'allier au prolétariat. Il voyait juste et loin. Aussi demandait-il trop à des myopes. Mais cela n'est pas contre lui.

Ce qui reste contre ce prêtre, malgré tout, c'est sa révolte. Par là seulement il a justifié sa condamnation, si sévère fût-elle.

Les Tendances sociales des catholiques libéraux, par l'abbé CH. CALIPPE, 3 fr. (Bloud, éd., 7, place Saint-Sulpice). — M. l'abbé Charles Calippe nous parle ici de Lacordaire, Montalembert, Gerbet, Foisset, Ch. de Coux, Villeneuve-Bargemont, F. Ozanam, vicomte de Melun, Berryer, Balzac, Lamartine et Gratry. Il nous donne la substance de leur doctrine sociale.

Voici de Lacordaire, par exemple, une pensée toute positive à retenir : « Sachent donc ceux qui l'ignorent, sachent les ennemis de Dieu et du genre humain, quelque nom qu'ils prennent, qu'entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. Le droit est l'épée des grands, le devoir est le bouclier des petits. »

Moins éloquent, Ozanam est plus précis : « Le salaire doit payer l'ouvrier, professe-t-il, c'est-à-dire tout ce qu'il met au service de l'industrie. Or, il y a dans l'ouvrier trois choses : la volonté, l'éducation, la force. Il y aura donc

dans le salaire trois parts : 1° Pour la volonté méritoire, la plus faible des récompenses est de ne pas mourir. Les frais d'existence, le nécessaire ; 2° pour l'éducation, l'intérêt et l'amortissement, l'éducation des enfants de l'ouvrier ; 3° pour la force vitale, qui doit un jour mourir, la retraite, sans quoi il vendrait, il ne louerait plus sa vie ; il la placerait à fonds perdus. »

Ce n'est rien moins qu'une histoire complète du catholicisme sociale au dix-neuvième siècle que M. Ch. Calippe a entrepris. Elle est à consulter.

Le Père Gratry, par l'abbé A. CHAUVIN (Bloud, éd., 7, place Saint-Sulpice). — M. l'abbé Chauvin s'est proposé de faire connaître à fond l'homme et l'œuvre. Il dit bien, dans son avant-propos, que rien n'a été ménagé pour rendre ce livre, « autant que possible, complet, impartial, je voudrais pouvoir dire définitif ». Fondateur de l'Oratoire avec l'abbé Pététot, on le sait, le Père Gratry fut directeur du collège Stanislas, aumônier de l'École normale, membre de l'Académie française ; mais surtout polémiste et apologiste. Il combattit Vacherot, propagea le pacifisme à la veille de la guerre et s'éleva contre le dogme de l'infailibilité pontificale. C'était, semble-t-il, une physionomie attachante, une ardente bonne volonté, un croyant sincère, un écrivain de talent — encore qu'il soit excessif de l'égaliser à Pascal, — mais un bien médiocre philosophe, et surtout en matières sociales. Sans parler de son pacifisme inopportun, ne croyait-il pas avoir trouvé « la vraie solution du problème social », comme le rapporte le vicomte Armand de Melun dans ses *Mémoires*, par la construction, « autour des usines et des ateliers, de maisons d'ouvriers, avec facilité pour ceux-ci d'en devenir petit à petit propriétaire » ?

Avant de mourir, le P. Gratry se soumit au décret conciliaire, et il s'éteignit doucement, à 67 ans, dans la foi de toute sa vie, le 7 février 1872.

La Blessure mal fermée, par GEORGES DUCROCO, 3 fr. 50 (Plon-Nourrit, éd., 8, rue Garancière). — Ces « notes d'un voyageur en Alsace-Lorraine » nous rappellent comme il

sied la blessure de la défaite, mal fermée et qui restera toujours ouverte.

M. Georges Ducrocq nous montre Metz, d'abord : « Vingt mille Français l'habitent contre trente-cinq mille Allemands immigrés, et trente mille hommes de garnison. Depuis 1870, les deux populations se dévisagent et n'ont pas fusionné. » Il nous dit quelle est leur vie maintenant, et combien chaque Messin est opprimé sous la lourdeur prussienne, et dans quel « asile invulnérable » se réfugient les sentiments français : la cathédrale. « Le fond de l'âme n'a pas changé. L'instinct de liberté couve toujours sous une apparente bonhomie. Que le Kreisdirector se promène dans le vieux quartier des Tanneries où tous les enfants parlent français : il entendra siffler la *Marseillaise*. »

Ce voyageur frémissant nous entraîne avec lui à travers les petites villes de la Seille : Château-Salins, Vic, Marsal. Chacune a son caractère, et bien français. « Le paysan qui vous croise sur la grand'route se demande d'abord qui vous êtes. Il écoute de loin votre conversation. Vous parlez français. Il entre en confiance, il vous salue en passant d'un : « Bonjour, Messieurs », franchement dit ; il ne demande qu'à entamer l'entretien. Population remplie de bonne grâce et de gentillesse, heureuse de causer, de plaisanter ; charmant peuple ennobli, perfectionné par la douleur, comprenant la vie à la façon cornélienne, c'est-à-dire avec un idéal de fermeté et d'honneur. Voilà cette bonne Lorraine que nous avons perdue et que nous avons tort d'oublier. »

Nous voici en Alsace. « Premier village alsacien, comme tu fais battre le cœur ! » On y est non moins fermement français, et d'autre manière. « Le caractère de la lutte, de la résistance, dit l'auteur, est tout différent en Alsace de ce qu'il est en Lorraine. Réservé, poli, fier et modeste, le Lorrain ne fronde pas l'autorité en face. Aussi règne-t-il sur Metz comme une terreur policière. Chacun se surveille et craint de desserrer les dents dans les lieux publics. Le Lorrain souffre dans sa délicatesse et se tait. En Alsace, c'est autre chose. L'Alsacien connaît les Schwob de longue date, il a toujours eu affaire à eux, il sait comme il faut se conduire avec eux, il connaît le défaut de la cuirasse. Quand on a un ennemi, dit l'Alsacien, il faut aller le prendre au collet

Ici la lutte, plus directe, est menée avec plus de maîtrise et d'autorité. L'Alsacien s'expose aux coups et il les rend. Contre les Allemands, il forge des railleries formidables, toute une campagne de rire et de gaieté sous laquelle ceux-ci demeurent accablés. Circulez dans les rues de Wissembourg ou de Colmar ! L'indigène y tient toujours le haut du pavé, et l'Allemand, campé, inquiet, mal assuré, y ressemble à ces visiteurs que l'on n'a pas invités et qui cherchent autour d'eux un point d'appui, un soutien. Le pays leur échappe. »

Strasbourg ! On ne veut pas y être oublié, on ne veut pas oublier. Depuis quarante ans, la résistance y est de tous les jours. Et elle n'a pas faibli, elle ne faiblira pas.

Et ce sont les vaincus, parfois, qui annexent. « Il existe à Colmar, écrit M. Georges Duécrocq, des familles allemandes à ce point francisées que les enfants, à la maison, ne parlent plus que le français, les jeunes filles s'habillent à la française et tous suivent la foule alsacienne, qui, chaque année, au 14 juillet, vient à Belfort acclamer l'armée française. Ceux-là sont assimilés : il y a sans doute une quarantaine d'années qu'ils habitent le pays. La terre a opéré son miracle. » La terre ? Peut-être ; mais surtout la supériorité d'une civilisation aimable et la volonté de vivre d'une race énergique

A Mulhouse, on travaille. Et c'est par le travail qu'on résiste. « Une expression sérieuse et concentrée domine les visages. Sur les épaules des passants pèsent de lourdes responsabilités, de grosses industries absorbantes et lucratives. On ne rit que les jours de fête et le soir, la tâche accomplie. » Ce sont des forces qui se réservent.

Non ! la blessure n'est pas fermée. Elle saigne toujours. Et des Français ne peuvent l'oublier. Des livres comme celui-ci sont bien faits, d'ailleurs, pour entretenir leur mémoire et raviver l'instant vital.

Ce sont de belles pages, et qu'il faut lire avec son cœur, comme elles ont été écrites. Au lecteur qu'elles ne ramèneront pas au bon sens, elles donneront, du moins, le désir d'y aller voir. Et comme pour le Juste Lobel de M. André Lichtenberger, cette promenade aux pays annexés complètera la cure.

Maurice Barrès et le problème de l'ordre, par JEAN HERLUISON, o fr. 75 (Nouvelle librairie nationale, 85, rue de Rennes). — Voici une forte étude sur le meilleur écrivain français de l'heure présente. M. Jean Herluison a bien vu que Maurice Barrès, comme tous ceux qui pensent depuis A. Comte, est resté préoccupé de « l'immense question de l'ordre ». Toute son œuvre est d'un esprit qui cherche une discipline. Si donc il a exploré « les terres de fièvre », c'est pour s'employer à les assainir et non pour y trouver le délire.

M. Jean Herluison regrette que Maurice Barrès ne soit pas royaliste. On regrettera plutôt que Charles Maurras le soit.

Une Campagne royaliste au « Figaro », par CHARLES MAURRAS, o fr. 75 (Nouvelle librairie nationale, 85, rue de Rennes). — C'est Comte qui m'a fait le mieux entendre le positivisme. Jusqu'ici ses commentateurs et ses soi-disant vulgarisateurs n'ont abouti qu'à l'obscurcir et à le dénaturer. Mais si quelqu'un a eu quelque influence pour m'engager à étudier directement et complètement le Maître définitif de la philosophie et de la politique, c'est certainement Charles Maurras.

Voilà un positiviste vrai ! Voilà, au lieu de Pierre Lafitte, le disciple qu'il eût fallu à Comte pour propager et organiser le positivisme ! Et combien l'action de Charles Maurras lui-même eût été plus grande, plus bienfaisante !...

Malgré une belle vaillance que j'admire, je regrette l'agitation royaliste. Et d'abord parce qu'elle détourne les esprits de « l'immense question de l'ordre », parce qu'elle divise ceux qui pourraient la résoudre ou y tâcher... Un positiviste ne peut être royaliste de principe sans être infidèle à sa doctrine. Il est toujours mauvais de manquer à ses principes. Maurras le sait bien : un positiviste ne subordonne pas l'organisation d'une fonction quelconque au choix du fonctionnaire. L'erreur métaphysique de la démocratie électorale procède de l'erreur absolutiste de la monarchie héréditaire. Malgré toutes les ressources d'une magnifique intelligence, passionnée et passionnante, tout ce que Charles Maurras pourra me répondre, c'est que

le relativisme positiviste permet et commande même d'être royaliste d'occasion. D'accord ; mais ce n'est pas être royaliste avant tout et surtout, comme il l'est. Moi-même, aux heures tragiques, je ne serai pas le dernier à acclamer le roi qui se présentera comme un dictateur nécessaire pour, appuyé sur toutes les forces françaises, rétablir l'ordre. Mais nous n'y sommes pas, et rien ne fait prévoir que ce sera un duc d'Orléans plutôt qu'un prolétaire qui assumera la terrible tâche. Je parie même pour le prolétaire. Et pour des raisons historiques, psychologiques et politiques. En attendant, Charles Maurras invoque Monk. Ce sont, hélas ! des Morny sans allurés et des Saint-Arnaud sans audace qui se présentent. Et cette aventure dangereuse ne sera pas de réaction organique, mais de conservation d'anarchie. Elle est le dernier espoir de la ploutocratie et de ses agents serviles, la politiquerie et la grande presse. A *l'Action française*, on fait volontiers la théorie du « coup » ; mais on le prépare ailleurs, contre elle, contre le prolétariat, contre nous, contre la France...

J'ai parlé de Charles Maurras et non de son petit livre. C'est qu'il est tout entier dans ces pages ardentes et qui resteront.

L'Italie contemporaine, par HENRI JOLY, 3 fr. 50 (Bloud, éd., 7, place Saint-Sulpice). — Voici une enquête sociale bien conduite. Suivant la mission dont il était chargé par ses confrères de l'Académie des sciences morales, l'auteur s'est proposé surtout « d'étudier les luttes de la grande et de la petite propriété, les résultats, qu'elles semblent avoir produits et les répercussions qu'elles ont pu avoir sur le mouvement et la criminalité du pays ». C'est un livre bourré de faits et d'observations personnelles. Et c'est pourquoi on ne saurait le résumer ou le discuter. Il est à lire.

Pour donner une idée de l'esprit scientifique, impartial, avec lequel a été composé cet ouvrage, il suffira de reproduire quelques lignes. Après avoir signalé les importantes améliorations sociales obtenues par les ouvriers des champs, avec le concours des socialistes, M. H. Joly, qui est un catholique militant, écrit : « Tous ceux qui suivent de près ces mouvements dans l'esprit le plus pacifique

ne se dissimulent pas que ces changements dans le sort des travailleurs ont été dus aux efforts des socialistes. Les évêques, les professeurs de grands séminaires, les directeurs d'œuvres sociales que j'ai pu consulter depuis Turin jusqu'à Ravenne ne se bornent pas à l'avouer timidement; ils le proclament et le déplorent avec une égale franchise et une égale vivacité. Ils sont désolés que l'initiative n'ait pas été prise à temps par les classes riches et par l'ancien clergé. Ils en sont réduits à constater que, entraînés par leurs premiers succès, les socialistes multiplient leurs exigences et corrompent les mœurs du peuple sous prétexte de lui donner plus d'aisance et de l'affranchir encore davantage. » Les conservateurs sont partout les mêmes. Ils ne s'efforcent que de conserver l'anarchie. C'est sans eux, et peut-être contre eux, que la civilisation occidentale reviendra à l'ordre. En Italie comme en France.

John Locke, par JEAN DIDIER, 0 fr. 60 (Bloud, éd., 7, place Saint-Sulpice). — Écrire sur Locke et analyser son œuvre n'est pas aisé. « Locke, a dit Hamilton, est de tous les philosophes le plus concret et le plus ambigu, vacillant, divers et même contradictoire. » M. Jean Didier s'en est fort bien tiré. On sait que Locke, dans son célèbre *Essai sur l'entendement humain* surtout, s'est proposé de rechercher l'origine des idées et de nous donner une théorie de la connaissance. Quelques lignes de la conclusion sont à citer : « Nous croyons qu'il est faux, dit M. Jean Didier, de faire de Locke un empiriste pur. D'abord, les idées simples des sensations ne sont pas passives exclusivement. Si les qualités secondes le sont, les idées de distance, de moment, d'unité, d'existence (idées simples cependant, et qui toutes sont dites venir de la sensation), ne sont point passivement reçues : elles exigent attention, élaboration, distinction mentale. Les idées de réflexion ne sont pas de purs faits de conscience spontanée : elles exigent une certaine analyse approfondie et dont tout homme ne semble point capable. L'analyse de Locke est donc à la fois psychologique et idéologique : les résultats en sont mêlés de faits réels et d'idées... Évidemment, Locke n'admet pas — ce que fait Leibniz — que la pensée soit déjà

caractérisée virtuellement dans la connaissance implicite ou confuse, l'âme pensant toujours. Aussi semble-t-il embarrassé pour comprendre le rôle de la mémoire et de l'association des idées. L'idée non plus ne lui vient pas de lois de l'esprit, de conditions logiques de la connaissance : ce que signifiait l'innéisme cartésien et dont approchait toute la science moderne à ses débuts, représentée par Galilée, Hobbes, Newton. La recherche des conditions psychologiques lui suffisait. Là, du moins, il aperçoit et il signale — implicitement — le rôle de l'activité mentale. Qu'on remarque bien le changement, latent et voilé, de certaines conceptions de Locke au cours de *l'Essay*. Le nombre est idée simple, puis mode ; la puissance et la cause prennent successivement le rôle d'idée simple, de mode simple ou mixte et de relation. Il y a là une transformation tacite, un approfondissement obscur et inavoué de la pensée de Locke, qui doit être mis en lumière. Le nombre a un élément irréductible, mais il ajoute à l'unité d'être une loi de l'esprit. La causalité, fait original, se transmue en une relation générale imposée de même par l'esprit. Locke se rend très bien compte que toute notion se transforme en relation... L'idée chez Locke est donc tantôt ce qui est représenté, reçu du dehors, tantôt la relation, ce qui est pensé par l'esprit, qui compare et abstrait. Le voilà loin du sensualisme et tout proche, au contraire, du rationalisme. »

G. DEHERME.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Prière d'envoyer toutes les communications concernant la RÉDACTION
 et l'ADMINISTRATION à

M. G. DEHERME

6, boulevard de la Madeleine, PARIS

ATTENTION !...

Tous les services de librairie, d'échange ou d'au-
teurs doivent être adressés à

M. G. DEHERME, Directeur, 6, boulevard de la Madeleine, PARIS

CROÎTRE OU DISPARAÎTRE

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-16 de 280 pages. Prix : 3 fr. 50

PERRIN et C^o, Éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, PARIS

LA CRISE SOCIALE

Par GEORGES DEHERME

(Troisième édition)

Un volume in-16 de 375 pages. Prix. 3 fr. 50

BLOUD et C^o, Éditeurs, 7, rue Saint-Sulpice, Paris

AUGUSTE COMTE ET SON ŒUVRE LE POSITIVISME

Par GEORGES DEHERME

Un vol. in-16 de 128 pages, avec deux portraits hors texte,

Prix : 2 fr. 50

(GIARD et BRIÈRE, Éditeurs, 16, rue Soufflot. — PARIS)

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Action politique. Action économique. Action sociale

Par GEORGES DEHERME

*Ouvrage couronné par l'Académie française
et par la Société antiesclavagiste de France*

Un volume in-8 de 528 pages. Prix : 6 fr. (*franco : 6 fr. 60*)

BLOUD et C^o, Éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, PARIS

La Démocratie vivante

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-8° de 402 pages. Prix : 4 fr. 50 (*franco : 5 fr.*)

BERNARD GRASSET, Éditeur, 61, rue des Saints-Pères, PARIS
